

BILAN

FLAVESCENCE

SECTEUR DE SAUVETERRE
SECTEUR DE TARGON

RETOUR SUR L'ANNEE 2022 POUR LES COMMUNES DE VOS SECTEURS

1 412 hectares prospectés

10 % du vignoble visité

79 pieds de bois noir
sur 34 parcelles

2 136 pieds de flavescence dorée
sur 130 parcelles

Gros foyers à Frontenac et
Saint-Pierre-de-Bat

28 % des traitements
insecticides économisés grâce
au GDON des Bordeaux

Bulletin d'information du



PAROLE DE PRO

«Je me suis rapproché du GDON pour prendre bien connaissance de la maladie et surtout de l'insecte. J'ai appris à observer, à comprendre et ça m'a permis de m'en sortir. En 2015, j'ai arraché 700 pieds et aujourd'hui, 6 ans après, j'ai eu 1 pied. Il ne faut pas relâcher la pression, il faut essayer de travailler ensemble, avec ses voisins. Un pied atteint peut être le départ et ce n'est pas une honte d'avoir de la flavescence dorée, il faut aller de l'avant et ne pas hésiter à contacter le GDON pour être accompagné.»

Nicolas ROUX

Viticulteur à Mourens

Extrait du film fait pour
les Journées Techniques
Vigne et vin bio 2021.

CAMPAGNE
VITICOLE 2022
P.2-3

FOCUS
DE L'ANNEE
P.3

BILAN PAR
COMMUNE
P.4

crédit photo : ©Clémentine Manon
crédit graphique: ©Clémentine Manon



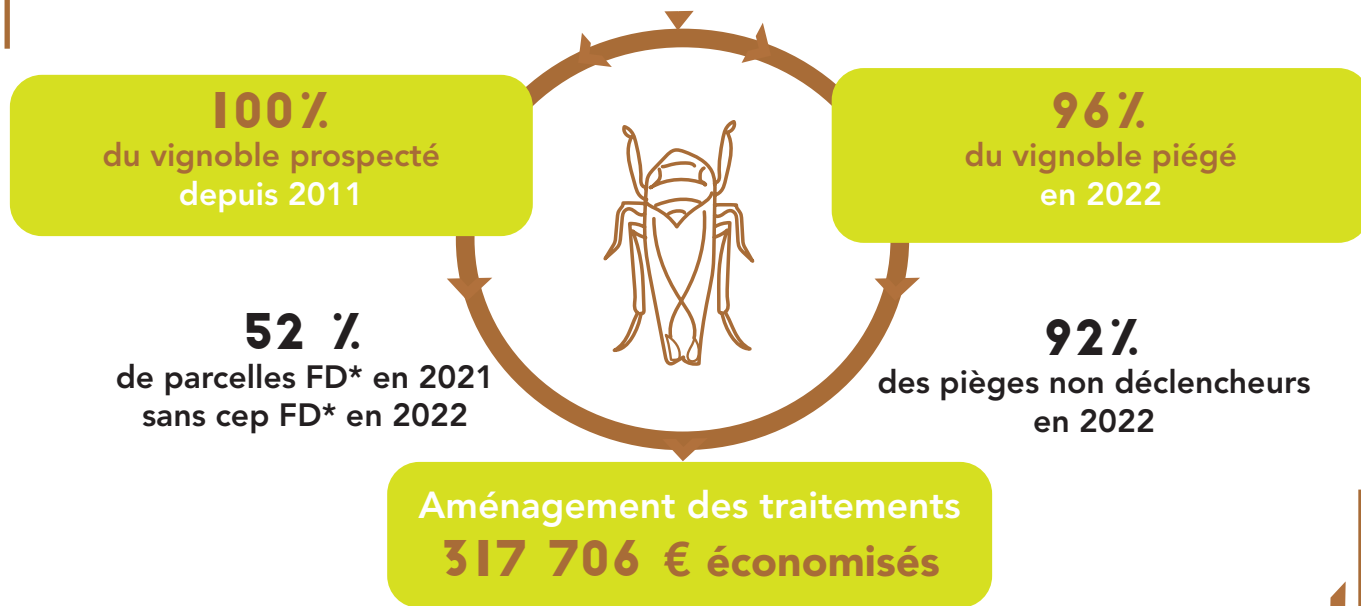
BORDEAUX
BORDEAUX SUPERIEUR



SWEET BORDEAUX

CÔTES DE BORDEAUX

RESULTATS DE LA LUTTE COLLECTIVE SUR VOS SECTEURS



SYMPTOMES

Ils sont visibles en août et septembre. **Un pied peut paraître sain en août puis exprimer les symptômes seulement en septembre.**

Chaque symptôme est variable : grappes séchées (quelques grains, 1 grappe ou 2 grappes séchées), bois mal aoûté (non aoûté, aoûté en partie, aoûté mais tardivement), décoloration des feuilles (quelques feuilles sur 1 rameau, plusieurs rameaux ou toutes les feuilles du pied).

Les pieds peuvent exprimer 1 seul symptôme sur les 3.

ARRACHAGE DES CEPS

Suite aux résultats d'analyses des pieds contaminés, leur arrachage va être demandé **avant le 1er avril 2023.**

Ces pieds ne doivent pas seulement être coupés mais sont à arracher totalement, en évitant toute repousse car la bactérie de la flavescence dorée est présente dans tout le pied. Il est essentiel d'éliminer les pieds malades avant l'apparition de la cicadelle en avril.

Le contrôle des arrachages aura lieu dès le mois d'avril 2023.

LUTTE PARTICIPATIVE

Le GDON des Bordeaux anime une démarche participative sur 2 territoires pilotes en bordure de Garonne et de Dordogne.

Grâce à l'implication de viticulteurs, pépiniéristes, techniciens, élus locaux et riverains, **des solutions ont été imaginées et priorisées pour améliorer la lutte contre la flavescence dorée :**

Exemples :

- la sensibilisation et la formation,
- la gestion des repousses de vignes sauvages,
- l'organisation à l'échelle locale,
- les recherches sur les cépages, les méthodes de détection et de test des pieds malades...

A partir de janvier 2023, le GDON organise 3 ateliers pour chacun des 2 territoires : **des solutions y seront détaillées et testées dès le printemps prochain.**

À moyen terme, l'objectif de ce projet est d'améliorer l'efficacité de la lutte, et ce durablement.

Pour toute information, contactez Lilas RIOU : animation@gdon-bordeaux.fr
07 88 23 03 54

WWW.GDON-BORDEAUX.FR

Sur le site internet, cliquez sur «**VOTRE COMMUNE**» et consultez les cartes des parcelles contaminées et des pièges en 2022 («Campagne 2022»), et entre 2017 et 2021 («Archives»).

BILAN PAR COMMUNE - 2022

Si la case est vide, il n'y a pas eu de suivi en 2022.
Les chiffres **en gras** sont au-dessus de la moyenne du GDON des Bordeaux.

*Le calcul est basé sur un coût de traitement de 40 € par hectare (produit + passage).
Données mises à jour le 25 novembre 2022 (non définitives).

Commune	Nb de pièges	Nb de pièges déclencheurs	Nb moyen de cicadelles par piège	Economie de traitement (40€/hectare)*	Taux de prospection 2022	Bois noir		Flavescence dorée		Taux de prospection cumulée 2011 à 2022
						Nb de pieds	Nb de pieds	Nb de parcelles		
TOTAL SUR L'ENSEMBLE DU GDON	2 791	303	2,5	1 586 749 €	8%	384	23 600	1 806	97%	
BAIGNEAUX					99%	3	12	8	100%	
BELLEBAT	3	0	0	3 505 €	26%	0	153	20	100%	
BELLEFOND	2	0	0	1 024 €	23%	1	9	1	100%	
BLASIMON	38	1	0,9	36 854 €	1%	0	5	4	100%	
CASTELVIEL	13	2	1,7	897 €	2%	0	18	3	100%	
CESSAC	5	0	0	5 764 €	2%	0	0	0	100%	
CLEYRAC					95%	10	1	1	97%	
COIRAC	5	1	1,8	1 599 €					100%	
COURPIAC	3	0	0	3 118 €	2%	0	3	1	100%	
DAUBEZE	7	2	5,7	4 195 €	2%	0	0	0	100%	
ESCOUSSANS	9	0	0	5 800 €	1%	0	10	3	100%	
FALEYRAS	20	4	6,6	4 026 €	5%	1	12	8	100%	
FRONTENAC	21	8	8,9	3 446 €	14%	3	1451	11	100%	
GORNAC	14	1	1,2	4 470 €	8%	33	18	8	100%	
LADAUX	9	1	1,6	0 €	0,2%	0	0	0	100%	
LUGASSON	11	1	0,9	296 €	5%	0	7	5	100%	
MARTRES	3	0	2	3 223 €	6%	0	0	0	100%	
MAURIAC	15	1	0,8	18 398 €					100%	
MERIGNAS	16	5	10,7	0 €	2%	0	2	1	100%	
MONTIGNAC	11	0	0	12 437 €	3%	0	2	2	100%	
MOURENS	22	0	0	16 863 €	2%	0	9	5	100%	
PORTE-DE-BENAUGE	23	0	0	27 475 €	0,2%	0	0	0	100%	
ROMAGNE	6	0	1	3 600 €	30%	5	54	18	100%	
RUCH	31	2	1,4	16 376 €	1%	0	1	1	100%	
SAINT-BRICE	11	0	1	12 335 €	0,1%	0	1	1	100%	
SAINT-FELIX-DE-FONCAUDE	12	1	1,5	9 023 €	0,5%	0	0	0	100%	
SAINT-GENIS-DU-BOIS	3	0	0	3 172 €	94%	4	3	2	100%	
SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	8	1	1,9	0 €	96%	9	2	2	100%	
SAINT-MARTIN-DE-LERM	7	1	5,1	2 515 €	7%	0	8	2	100%	
SAINT-MARTIN-DU-PUY	15	1	0,9	11 584 €	4%	0	28	4	100%	
SAINT-PIERRE-DE-BAT	28	0	0	12 840 €	4%	0	254	5	100%	
SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS	16	0	1	18 162 €	1%	3	4	1	100%	
SAUVETERRE-DE-GUYENNE	53	1	0,4	55 093 €	17%	6	20	8	100%	
SOULIGNAC	31	5	2,5	16 801 €	2%	0	48	4	100%	
TARGON	33	3	1,8	2 816 €	1%	1	1	1	100%	
TOTAL SUR VOS SECTEURS	504	42	2	317 706 €	10%	79	2 136	130	100%	